ESTIMATES

Offices of the Information and Privacy Commissioners

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-76

ISBN 0-660-61199-6

100-04151/

OFFICES OF THE INFORMATION AND PRIVACY COMMISSIONERS

2000-2001 ESTIMATES

A Report on Plans and Priorities

Approved: 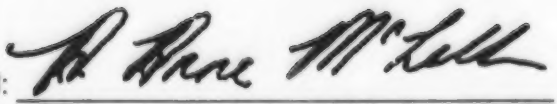

The Honourable A. Anne McLellan, PC, MP
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Date: FEB 28 2000
FEV

TABLE OF CONTENTS

I **Office of the Information Commissioner**

Commissioner's Message	4
Mandate and Objectives	4
Operating Environment	7
Key Plans, Results and Related Activities	8
Planned Spending	11
Management Representation Statement	12

II **Office of the Privacy Commissioner**

Commissioner's Message	14
Mandate and Objectives	14
Operating Environment	17
Key Plans, Results and Related Activities	17
Planned Spending	21
Management Representation Statement	22

III **Corporate Services**

Objectives	23
Operating Environment	23
Key Plans, Results and Related Activities	23
Planned Spending	24

IV **Supplementary Information**

Table 1: Spending Authorities (Ministry Summary Table in the Main Estimates – Part II)	25
Table 2: Organization Structure	25
Table 3: Planned Spending by Business Line	26
Table 4: Planned Full Time Equivalents (FTEs) by Business Line	26
Table 5: Summary of Standard Objects of Expenditure	27
Table 6: Program Resources by Business Line for 2000-2001	27
Table 7: Net Cost of the Program for 2000-2001	28
Table 8: Legislation Administered by the Commissioners	28
Table 9: Statutory Annual Reports and Other Publications	29
Contact for Further Information	29

OFFICE OF THE INFORMATION COMMISSIONER'S
REPORT ON PLANS AND PRIORITIES

I am pleased to submit my Report on Plans and Priorities for the fiscal period April 1, 2000 to March 31, 2001.

Approved: _____

The Honourable John Reid
Information Commissioner of Canada

Date: 31 Jan 2000

SECTION I - OFFICE OF THE INFORMATION COMMISSIONER

Commissioner's Message

During the coming year, the Office will fulfill its statutory mandate of ensuring fairness, thoroughness and timeliness to all parties in the investigation of complaints under the access to information law; encourage a culture of openness in government so that, over time, the number of complaints will diminish; and assist Parliament in modernizing and strengthening the access law. Additionally, the Office will make every reasonable effort to deal with an increasing workload of complaints, inquiries and issues in the context of an inadequate resource base.

This report provides the reader with a look at the Office's plans for 2000-01, the factors that will influence change and how the Commissioner will administer his program.

Mandate and Objectives

The Office of the Information Commissioner of Canada was created under the Access to Information Act which came into force on July 1, 1983. The Commissioner is an independent officer of Parliament appointed by the Governor-in-Council following approval of his nomination by resolution of the Senate and the House of Commons. The Office of the Commissioner is designated by Order-in-Council as a department for purposes of the Financial Administration Act. The Commissioner is accountable for, and reports directly to Parliament through the Speakers of the House and Senate on, the results achieved with the resources and authorities provided.

The high degree of independence from government given to the Commissioner is in recognition of his mandate to investigate complaints against government institutions made by individuals who believe that their access to information rights have not been respected. The Access to Information Act gives Canadians (and any person present in Canada) the broad legal right to information recorded in any form and controlled by most federal institutions. The Act also sets deadlines for responding to access requests and sets out certain specific and limited circumstances in which secrecy is justifiable. The Commissioner has extensive powers of investigation but he is only given the power to recommend disclosure of records which he feels have been unlawfully withheld from a requester. He is authorized to ask the Federal Court to order disclosure.

Since the Commissioner may not order a complaint resolved in a particular way, he relies on techniques of persuasion to solve disputes, asking for a Federal Court review only if a negotiated solution has proved impossible.

The **Access to Information Act** is the legislative authority for the activities of the Information Commissioner and his office. The objectives of the program are:

- to deliver timely, thorough and fair investigations of complaints made against government by individuals;
- to encourage a culture of openness within the federal public service;
- to persuade federal government institutions to adopt information practices in keeping with the Access to Information Act;
- to bring appropriate issues of interpretation of the Access to Information Act before the Federal Court; and
- to ensure that Parliament is informed of the activities of the Commissioner's office, the general state of health of the right of access and any matter dealt with in the access law requiring reform.

The clients of the program are the users of the Act (including all Canadian citizens, permanent residents and persons or corporations present in Canada), the some 155 government institutions subject to the Act and Members of Parliament and Senators.

The Office of the Information Commissioner of Canada has one business line, see Figure 1 on page 6, which contributes to program objectives ***(access to government information)*** and one internal business line (corporate services).

Figure 1: Accountability for Business Line Results Achieved with the 2000-01 Resources ($000's) and Authorities Provided

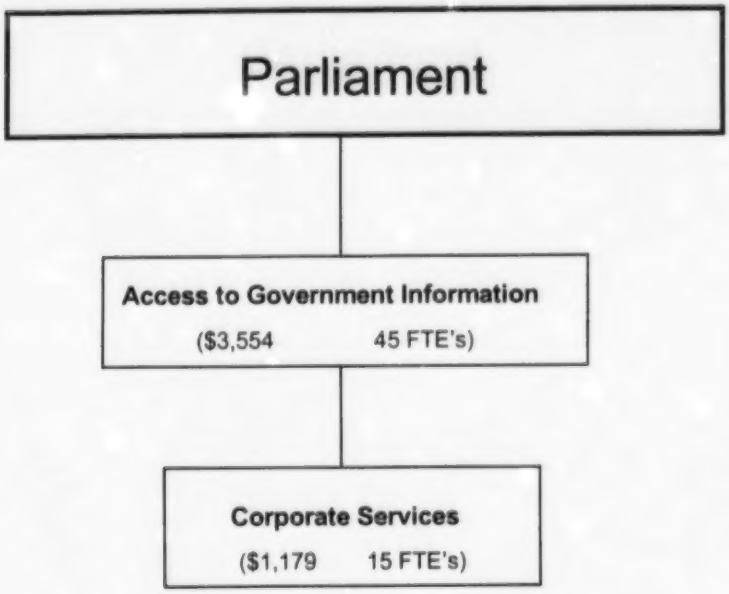

Access to Government Information: The objective of this business line is the investigation of complaints, reviewing proposals for legislative change affecting access to information, responding to written and telephone inquiries, conducting reviews of the extent of non-compliance with the Act, the resolution of complaints and pursuit of court resolution of unsolved complaints and encouragement of open government policies throughout the federal system.

Corporate Services: The objective of this internal business line is to ensure that administrative policies, practices and systems are in place to support access to information and privacy program managment decisions and accountability.

Operating Environment

The Commissioner has no discretion to refuse to investigate complaints which fall within his jurisdiction. Thus, the Commissioner has very little control over the magnitude of his office's workload. The Commissioner also has no control over the level of resources with which he must deal with the workload.

The Commissioner remains committed to ensuring that Canadians' rights and obligations under the Access to Information Act are respected. Inadequate resource levels and increasing workload are, however, having a substantial impact on the Office's service levels to clients.

Since the Access law's passage in 1983, there have been significant changes in information technology and government organization environments. As early as 1986, the Justice Committee reviewed the operations of the Access law and unanimously recommended changes to strengthen and keep it current with technological changes. Few significant reforms to the Act have been made since this review. One of this Commissioner's top priorities is to seek a comprehensive public review and reform of the Access to Information Act.

One such issue that needs to be addressed is the independence of the Information Commissioner. At present, the Cabinet Minister in whose portfolio the Commissioner resides is the Minister of Justice. The Office is concerned about this unfortunate organizational relationship because it results in a situation of actual and apparent conflict of interest. The Minister of Justice is the adversary in all litigation undertaken by the Information Commissioner, yet has advance knowledge of and control over submissions made to Treasury Board for resources for litigation.

Other issues which should be addressed in strengthening the Act include additional powers, a public education mandate and the coverage of additional institutions, all of which would result in a greater burden of work for the Commissioner's office.

One significant change recently made to the Access to Information Act now makes it an indictable offence to destroy, alter, falsify or conceal a record, including a transitory record, in order to prevent access to the information requested under the Act or to direct anyone to do so. The passage of these amendments has sent a powerful message to public officials on the importance of Canadians' right to access.

One of the most troubling features of the environment which affects the office's work, is the poor state of records management across government. This phenomenon has increased the number of complaints about missing records and has also made investigations more costly and time-consuming.

Key Plans, Results and Related Activities

The Commissioner's priorities are to convince government to release information without resorting to the formalities of the access law or the rigors of the Federal Court; to resolve complaints in a fair, equitable and expeditious manner; to ensure that response deadlines are consistently respected across government; to ensure that exemptions to the right of access are not abused; to modernize the access law and improve information management across government.

A comprehensive, public process for reform of the access law is overdue. As noted, one of this commissioner's top priorities is to convince Parliament and the government to commence a public review of the Acces to Information Act by a parliamentary committee. The Office of the Information Commissioner is ready to assist in any non-partisan way with the reform process.

Open access to government information held by federal institutions is the key performance expectation of the access to information business line. This expectation is of benefit to both individual clients and Canadians by making government more accountable. To attain this expectation, consultations and discussions will continue with the Office's client community to:

- improve the public's awareness of their access rights;
- improve public officials' awareness of their access obligations;
- seek to settle disputes through negotiation rather than recourse to the Federal Court; and
- continue to refine service standards that will enhance program effectiveness and accountability.

In the late 1980s, Treasury Board issued its policy on the management of government information holdings. The principle purpose of this policy, was to ensure that the government's records are retained and indexed in a manner which would facilitate the right of access. In the intervening years, the records management function in most government institutions has been seriously degraded. Departments are no longer able to determine with any realiability whether or not they hold records on particular topics and, if they do, where to locate them and how to retrieve them.

Recently, the Treasury Board Secretariat launched a Records, Document and Information Management Systems (RDIMS) initiative which will help address this long-standing problem. The Commissioner will use his office to promote widespread adoption of this project by departments in the hope that it will make the access to information process more efficient and effective.

Figure 2: Linkages Between OIC's Key Results Reporting and Related Activities

Key Results/Outcomes	Planned Results	Related Activities	Accountability
Effective and efficient access to information held by federal institutions.	• Improved knowledge of rights of access to information in federal institutions. • Access to information without legal formalities. • Greater transparency of information held by federal institutions. • Innovative and cost-effective complaint resolutions.	• Investigating complaints. • Reviewing proposals for legislative change. • Responding to inquiries. • Conducting reviews. • Resolving complaints.	Information Commissioner

A professional working relationship with government institutions is key to the business line's effectiveness and, thus, the public's success. Equally, the Office's effectiveness is measured by a high proportion of resolved complaints and by persuading government to release information informally, without formal application under the Act. The Commissioner's findings and recommendations, made to heads of government institutions, serve to ensure that the rights of complainants are respected and to encourage the growth of more open government.

Figure 3 shows the number of complaints the Information Commissioner has opened, completed (investigated and rendered a decision on) from 1996-97 to 1998-99, and a forecast of workload expectations for 1999-00 and 2000-01.

Figure 4 displays the actual number of complaints opened over the past 10 years (1989-90 to 1998-99). It should be noted that for the first six years (1989-90 to 1994-95) the average intake was 716 complaints compared with a 1542 intake over the last four years (1995-96 to 1998-99).

Figure 3: Complaints Opened, Completed and Pending

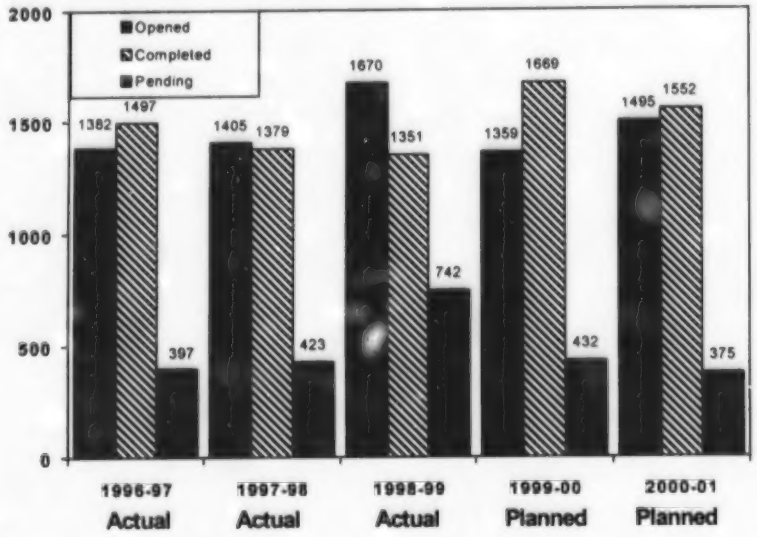

Figure 4: Actual Complaints Opened Between 1989-90 and 1998-99

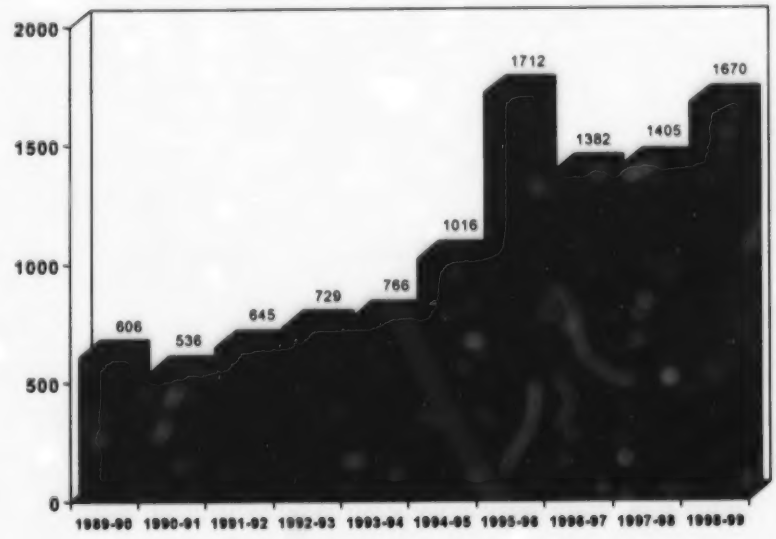

Planned Spending

In their review of the Office's 1997-98 business plan, Treasury Board Ministers recommended an A-base review of the Office's resource base, information technology needs and accommodation requirements. Of the resources recommended by the A-base review consultant, KPMG, the Office received approval (TB 827286) for only 48% ($709,000 in 1999-2000).

The Office is currently assessing how best to employ these limited, additional resources to combat workload increases and carry out the Commissioner's mandate while maintaining essential services. Additional funds will be sought by the Office.

The planned resource levels for the Office are:

($ thousands)	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Salaries and Wages	2,354	**2,466**	2,466	2,466
Employee Benefit Plans	388	**479**	479	479
Other Operating	1,112	**609**	609	609
Total	3,854	**3,554**	3,554	3,554

Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION
Report on Plans and Priorities 2000-2001

I submit, for tabling in Parliament, the 2000-2001 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Office of the Information Commissioner of Canada.

To the best of my knowledge the information:

- accurately portrays the mandate, priorities, strategies and planned results of the organization;
- is consistent with the disclosure principles contained in the Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities;
- is comprehensive and accurate; and
- is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

The Honourable John Reid
Information Commissioner of Canada

Date: 31 Jan 2000

OFFICE OF THE PRIVACY COMMISSIONER'S
REPORT ON PLANS AND PRIORITIES

I am pleased to submit my Report on Plans and Priorities for the fiscal period April 1, 2000 to March 31, 2001.

Approved: Bruce Phillips

Bruce Phillips
Privacy Commissioner of Canada

Date: 2·2·00

SECTION II - OFFICE OF THE PRIVACY COMMISSIONER

Commissioner's Message

The Office of the Privacy Commissioner has been able to achieve its operational objectives within the parameters of its quality service standards, as a result of receiving additional funds and implementing several initiatives to overcome budgetary and workload pressures. These initiatives include streamlining the complaint investigation/review process and other measures specifically aimed at reducing the backlog of outstanding investigations.

The Office is now in an ideal position to take on an expanded role, expected during 1999-00, as a result of the Government's plan to extend privacy protection to cover the private sector (Bill C-6, the ***Personal Information Protection and Electronic Documents Act***). The objective of Part 1 of the Bill is to protect personal information collected, used or disclosed in the course of commercial activities. This protection is also extended to employees of a federal work, undertaking or business.

During 2000-01, the Office's statutory mandate under the ***Privacy Act*** will require it to: deal with an increasing workload generated by new complaints, inquiries and privacy issues; respond to possible changes to legislation; and, implement important enhancements to complaint investigation processes.

This report is an overview of the Office's plans for 2000-01, including the factors that will influence change and how the Commissioner will administer the program.

Mandate and Objectives

The Office of the Privacy Commissioner of Canada was created under the ***Privacy Act*** which came into force on July 1, 1983. The Commissioner is an independent officer of Parliament appointed by the Governor-in-Council following approval of his nomination by resolution of the Senate and the House of Commons. The Office of the Commissioner is designated by Order-in-Council as a department for purposes of the ***Financial Administration Act***. The Commissioner is accountable for, and reports directly to Parliament on, the results achieved with the resources and authorities provided.

The Office of the Privacy Commissioner of Canada is mandated by the ***Privacy Act*** to investigate complaints alleging that a federal government institution has denied an individual access to personal information requested under the Act, or is collecting, using, disclosing or disposing of personal information in a manner that breaches the Act.

The Privacy Commissioner is a special ombudsman who reports directly to the Speakers of the Senate and House of Commons. As an ombudsman, the Commissioner cannot order an institution to comply with his recommendations. If he finds that a government agency has improperly denied a complainant access to personal information and cannot negotiate a satisfactory resolution to the complaint, he may ask for a Federal Court review. He may also report directly to Parliament on matters he considers important or urgent.

The ***Privacy Act*** is the legislative authority for the activities of the Commissioner and his Office. The strategic objectives of the program are:

- to ensure that the rights of complainants under the Act are respected and that the privacy of individuals with respect to personal information about themselves, held by a federal government institution, is protected; and
- to encourage the growth of fair information practices by government institutions.

The program's clients include Canadian citizens and any other person legally present in Canada who believe that their rights under the ***Privacy Act*** have been violated, and anyone seeking information about the Act and privacy issues generally.

The Office of the Privacy Commissioner of Canada has one business line, see Figure 5 on page 16, which contributes to program objectives (protection of personal information) and one internal business line (corporate services).

Figure 5: Accountability for Business Line Results Achieved with the 2000-01 Resources ($000's) and Authorities Provided

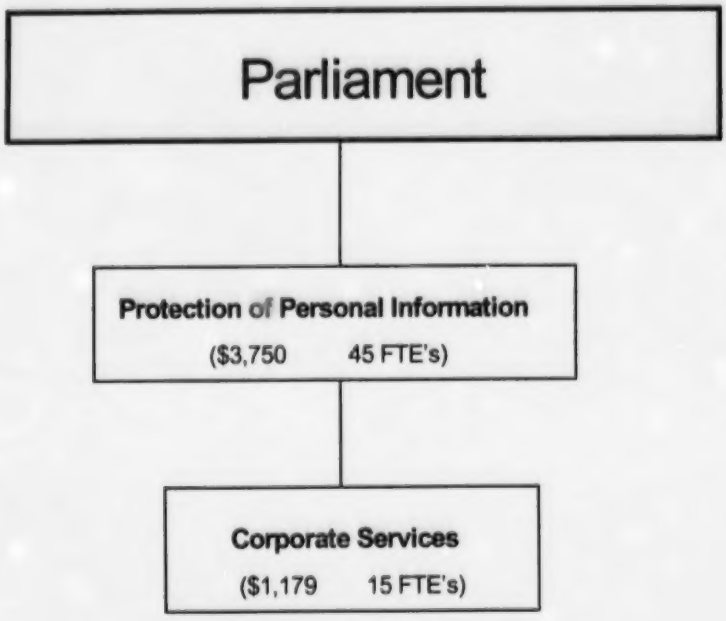

Protection of Personal Information: The objective of this business line is investigating complaints, reviewing and auditing departmental privacy performance, responding to written and telephone inquiries, assessing the impact on privacy of new technologies implemented or being considered for implementation by government agencies, monitoring legislation, advising Parliament as well as federal departments and agencies, and investigating issues which will have an impact on the privacy of Canadians.

Corporate Services: The objective of this internal business line is to ensure that administrative policies, practices and systems are in place to support access to information and privacy program managment decisions and accountability.

Operating Environment

With the profileration of new and more powerful technologies, Canadians have been turning increasingly to the Commissioner's Office for recourse and reassurance that their privacy is not threatened. Canadians are demonstrating growing awareness of privacy threats, increased sophistication in framing complaints and a greater demand for respect for their privacy rights.

The federal government's call for a leaner and more efficient public service has encouraged every federal institution to use computer technology to streamline operations and eliminate inefficiencies. This has prompted federal agencies to link or integrate information systems and deliver services on-line, often in concert with other governments or the private sector. The growing danger is that these initiatives by Government, in conjunction with similar activities in a largely unregulated private sector, will subject Canadians to increased information surveillance in the name of safety and efficiency.

Cabinet approval was obtained to draft a new law for the private sector. Bill C-6, the ***Personal Information Protection and Electronic Documents Act***, was introduced in Parliament in October 1999. Extending the Commissioner's mandate to all federally regulated institutions (for example, banks, telecommunication companies, airlines) and the Canadian private sector presents an immediate resource problem for the Office.

Key Plans, Results and Related Activities

The Commissioner's priorities are to encourage the growth of fair information practices by government institutions, to be pro-active and service oriented, and to pre-empt problems through consultation and assistance to government staff, with less emphasis on formal compliance reviews.

The Office has revised its structure to help meet an increasing public demand for its services--duties required of it by law. Equally, the organization continues to refine the framework for enhancing program effectiveness and accountability. In addition to Figure 6 on page 18, the Office will undertake selected evaluation studies of identified changes in institutional practices and attitudes towards the protection of personal information.

Protection of personal information held by federal institutions is the key performance expectation of the Office's business line. This performance expectation benefits both individual clients and Canadians by making government more accountable. To attain this expectation, the Commissioner's Office intends to continue its efforts to:

- improve the public's awareness of their privacy rights;
- improve public officials' awareness of their privacy obligations; and
- seek to settle disputes through negotiation rather than recourse to the Federal Court.

Figure 6: Linkages Between OPC's Key Results Reporting and Related Activities

Key Results/Outcomes	Planned Results	Related Activities	Accountability
Protection of personal information held by federal institutions.	• Investigating and resolving complaints to ensure individuals are accorded their Privacy Act rights. • Reviewing and auditing federal departmental privacy performance to ensure that they comply with established fair information management practices. • Responding to inquiries, aimed at improving awareness of personal information rights. • Advising parliamentarians and federal departments on the adequacy of legislative initiatives in furthering privacy protection for Canadians.	• Investigating complaints. • Reviewing departmental privacy performance. • Responding to inquiries. • Assessing the impact of new technology on privacy.	Privacy Commissioner

Equally, investigators adhere to established quality service standards (turn around times aimed at reducing the time and effort required to investigate complaints) and spend more time on consultation and assistance to government staff and less on formal audits and follow-ups. Pre-empting problems is the priority.

The Commissioner's findings and recommendations, made to heads of government institutions, serve to ensure that the rights of complainants are respected and to encourage the growth of fair information practices by government institutions.

In addition to ongoing activities (complaint investigation, auditing of departmental privacy performance, inquiry resolution and issue research), the Office will continue to use its business practices and service standards to provide clients with a better and more timely service, and produce annual and special reports in-house.

Incoming complaints jumped past the 3000 mark for the first time in the office's history--new complaints reached 3105 for the 1998-99 fiscal year. Two factors contribute to the heavy intake, one of these is complaints about government matching of returning travellers' customs declarations with employment insurance claims. The second factor was more than 225 complaints from Correctional Service Canada employees about delays in responding to their Privacy Act requests.

Figure 7 shows the number of Privacy Act complaints the Privacy Commissioner has received and completed (investigated and rendered a decision on) from 1996-97 to 1998-99, and a forecast of workload expectations for 1999-00 and 2000-01.

Figure 8 displays the actual number of complaints received over the past 10 years (1989-90 to 1998-99). It should be noted that for the first seven years (1989-90 to 1995-96) the average intake was 1430 complaints compared with a 2600 intake over the last three years (1996-97 to 1998-99).

Figure 7: Complaints Received, Completed and Pending

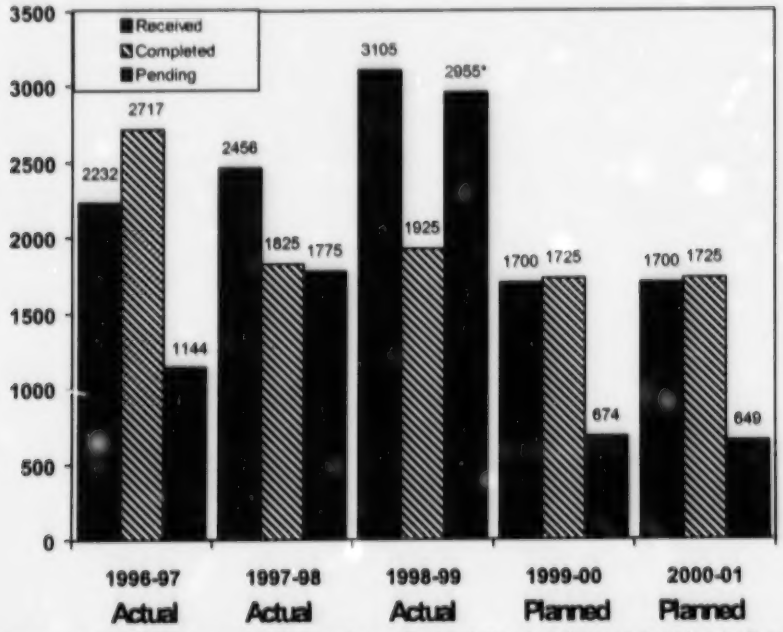

*Figure includes 2256 complaints pending a Federal Court of Appeal decision (refer page 19).

Figure 8: Actual Complaints Received Between 1989-90 and 1998-99

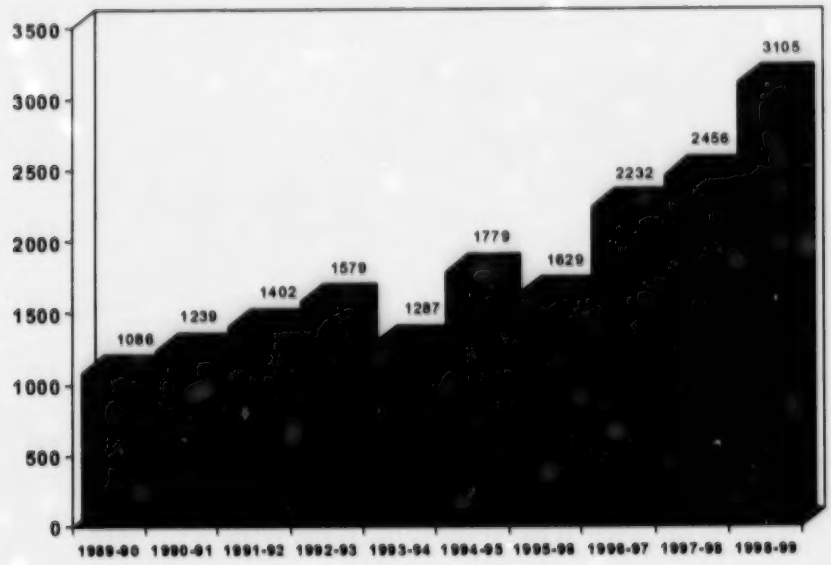

Planned Spending

Within the context of an ever increasing workload, the Commissioner will make every reasonable effort to resolve each complaint in a timely manner without resorting to the court system. The planned resource levels for the Office are:

($ thousands)	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Salaries and Wages	2,679	**2,792**	2,792	2,792
Employee Benefit Plans	453	**544**	544	544
Other Operating	1,507	**414**	414	414
Total	4,639	**3,750**	3,750	3,750

Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION
Report on Plans and Priorities 2000-2001

I submit, for tabling in Parliament, the 2000-2001 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Office of the Privacy Commissioner of Canada.

To the best of my knowledge the information:

- accurately portrays the mandate, priorities, strategies and planned results of the organization;
- is consistent with the disclosure principles contained in the Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities;
- is comprehensive and accurate; and
- is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Bruce Phillips Date: 2.2.00

Bruce Phillips
Privacy Commissioner of Canada

SECTION III - CORPORATE SERVICES

Objectives

The Corporate Management Branch provides administrative support services to both the Information and Privacy Commissioners' offices. The services -- finance, personnel, information technology and general administration -- are centralized in the Branch to avoid duplication of effort and to save money for both government and the programs.

The objective of the Corporate Management Branch and its business line is to ensure that internal overhead functions are in place to support Access to Information and Privacy program management decisions and accountability.

Operating Environment

The Commissioners continually pursue innovative approaches to deliver services without compromising business line objectives and program efficiency and effectiveness.

Key Plans, Results and Related Activities

Providing efficient, effective and expert service will remain the priority of the Branch during the three years covered by this plan. Items of particular interest include:

- by April 1, 2000, implementing processes and structures in line with the Government's Financial Information Strategy;
- converting to the Universal Classification Standard;
- implementing staffing reform and meeting the obligations of the new Employment Equity Act;
- implementing a records management system and associated information management processes, RDIMS, in support of the Government's vision for an electronic environment; and
- by April 1, 2001, implementing an integrated financial and materiel management system and continuing to review associated business processes;

Figure 9 illustrates the linkages between the organization's business line, key results reporting and related activities.

Figure 9: Linkages between CMB's Key Results Reporting and Related Activities

Key Results/Outcomes	Planned Results	Related Activities	Accountability
Cost-effective administrative support services that meet the operational requirements of the program.	• Service quality within published standards. • Assessment of client satisfaction with service levels.	• Provision of financial, personnel, information technology and general administration services.	Director General, Corporate Management

Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Salaries and Wages	693	**690**	690	690
Employee Benefit Plans	133	**135**	135	135
Other Operating	453	**354**	354	354
Total	1,279	**1,179**	1,179	1,179

SECTION IV - SUPPLEMENTARY INFORMATION

Table 1: Spending Authorities (Extract from the Ministry Summary Table in the Main Estimates – Part II)

Vote (thousands of dollars)		2000-2001 Main Estimates	1999-2000 Main Estimates
	Offices of the Information and Privacy Commissioners of Canada		
40	Program Expenditures	7,325	5,428
(S)	Contributions to employee benefit plans	1,158	974
	Total Agency	**8,483**	6,402

Note: The increase in funding is a direct result of A-Base Reviews (one each for the Information and Privacy Commissioners Offices) approved by the Treasury Board.

Table 2 : Organization Structure

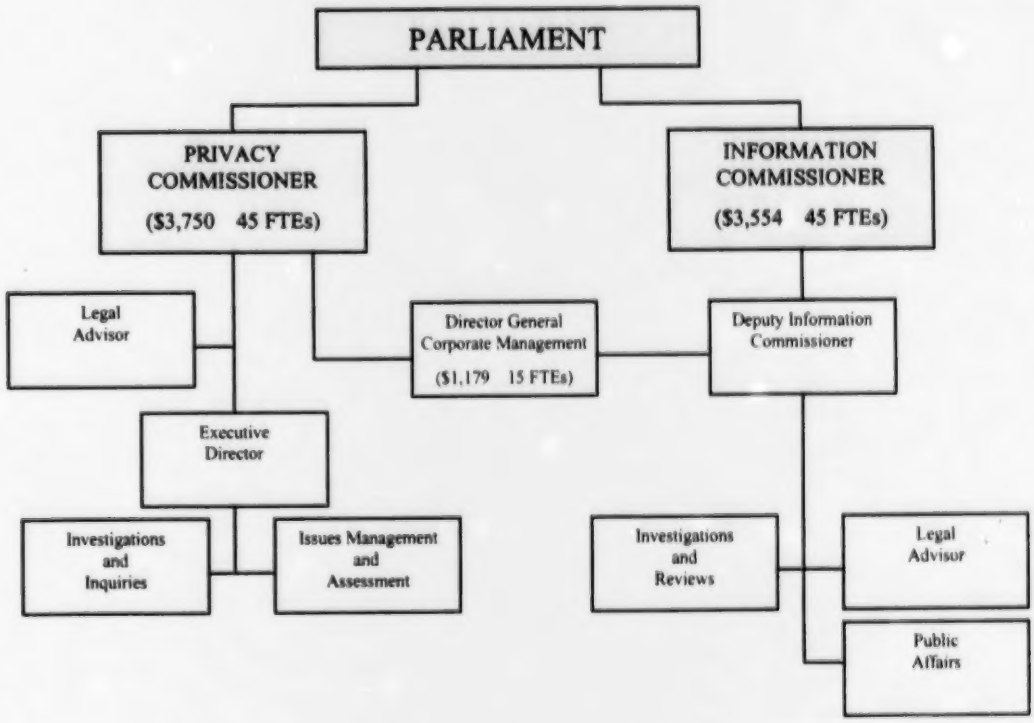

Table 3: Planned Spending ($000's) by Business Line

($ thousands)	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Program Spending				
Access to Information	3,854	**3,554**	3,554	3,554
Privacy	4,639	**3,750**	3,750	3,750
Corporate Services	1,279	**1,179**	1,179	1,179
Total Program Spending	9,772	**8,483**	8,483	8,483
Plus: Cost of Services Provided by Other Departments	890	**1,022**	1,022	1,022
Total Program Costs	10,662	**9,505**	9,505	9,505

Table 4: Planned Full Time Equivalents (FTEs) by Business Line

	Forecast 1999-2000	**Planned 2000-2001**	Planned 2001-2002	Planned 2002-2003
Access to Information	33	**45**	45	45
Privacy	39	**45**	45	45
Corporate Services	15	**15**	15	15
Total	87	**105**	105	105

Table 5 : Summary of Standard Objects of Expenditure

($ thousands)	Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Personnel				
Salaries and Wages	5,726	**5,948**	5,948	5,948
Contributions to employee benefit plans	974	**1,158**	1,158	1,158
	6,700	**7,106**	7,106	7,106
Goods and Services				
Transportation and Communications	308	**330**	330	330
Information	118	**130**	130	130
Professional and Special Services	1,188	**497**	497	497
Rentals	24	**40**	40	40
Purchased Repair and Maintenance	31	**20**	20	20
Utilities, Materials and Supplies	97	**200**	200	200
Minor Capital	1,302	**160**	160	160
Other Subsidies and Payments	4	-	-	-
	3,072	**1,377**	1,377	1,377
Total Operating	9,772	**8,483**	8,483	8,483
Capital				
Controlled Capital	-	-	-	-
	-	-	-	-
Total Budgetary Expenditures	9,772	**8,483**	8,483	8,483

Table 6 : Program Resources by Business Line for 2000-2001 ($000's)

Business Line	FTE's	Salaries and Wages	Employee Benefit Plans	Other Operating	Total
Access to Information	45	2,466	479	609	3,554
Privacy	45	2,792	544	414	3,750
Corporate Services	15	690	135	354	1,179
Total Program	**105**	**5,948**	**1,158**	**1,377**	**8,483**

Table 7 : Net Cost of the Program for 2000-2001

(thousands of dollars)	Main Estimates 2000-2001	Add Other Costs*	Estimated Total Program Costs 2000-2001	1999-2000
Offices of the Information and Privacy Commissioners of Canada	8,483	1,022	**9,505**	7,292

* Other costs of $1,022,000 consist of:

	($000)
♦ accommodation provided by Public Works and Government Services Canada; and	689
♦ contributions covering employees' share of insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat.	333

Table 8: Legislation Administered by the Information and Privacy Commissioners of Canada

The Information and Privacy Commissioners have an oversight responsibility to Parliament for the following Acts:

Access to Information Act	R.S.C., 1985, ch. A-1, amended 1999, c. 31, ss. 2 & 3
Privacy Act	R.S.C. 1985, ch. P-21, amended 1997, c. 20, s. 55

Table 9: Statutory Annual Reports and Other Publications

The Commissioners' annual reports and position papers on access to information and privacy issues are available on the Commissioners' internet web sites.

- **Information Commissioner's 1998-99 Annual Report**. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 1999. Available from the Office of the Information Commissioner, Ottawa, Canada K1A 1H3; (613)995-2410.

- **Privacy Commissioner's 1998-99 Annual Report**. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 1999. Available on audio cassette, computer diskette and hardcopy from the Office of the Privacy Commissioner, Ottawa, Canada K1A 1H3; (613)995-2410 and on the Office's Internet home page.

- **Performance Report to Parliament, for the period ending March 31, 1998**. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 1998. Available through local booksellers or by mail from Public Works and Government Services - Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9.

- **1999-00 Estimates: A Report on Plans and Priorities**. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 1999. Available through local booksellers or by mail from Public Works and Government Services - Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9.

- Office of the Information Commissioner of Canada Internet home page:
  http://infoweb.magi.com/~accessca/

- Office of the Privacy Commissioner of Canada Internet home page:
  http://privcom.gc.ca/

Contact for Further Information

Brian Heaney
Director General, Corporate Services
Offices of the Information and Privacy Commissioners of Canada
112 Kent Street, Suite 430
Ottawa, ON K1A 1H3

Telephone: (613)995-0891
Facsimile: (613)995-1501

DES DÉPENSES

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-76

ISBN 0-660-61199-6

COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

BUDGET DES DÉPENSES 2000-2001

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé : _____

L'honorable A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et
Procureure générale du Canada

Date : FEB FEV 2 8 2000

TABLE DES MATIÈRES

I **Commissariat à l'information**

Message du Commissaire 4
Mandat et objectifs 4
Environnement opérationnel 7
Principaux plans, résultats et activités connexes 8
Dépenses prévues 12
Déclaration de la direction 13

II **Commissariat à la protection de la vie privée**

Message du Commissaire 15
Mandat et objectifs 15
Environnement opérationnel 18
Principaux plans, résultats et activités connexes 18
Dépenses prévues 22
Déclaration de la direction 23

III **Gestion intégrée**

Objectifs 24
Environnement opérationnel 24
Principaux plans, résultats et activités connexes 24
Dépenses prévues 25

IV **Renseignements complémentaires**

Tableau 1: Autorisations de dépenser (Sommaire du portefeuille dans le Budget principal des dépenses – Partie II) 26
Tableau 2: Structure de l'organisation 26
Tableau 3: Dépenses prévues par secteur d'activité 27
Tableau 4: Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité 27
Tableau 5: Sommaire des articles courants de dépenses 28
Tableau 6: Ressources des programmes par secteur d'activité pour 2000-2001 28
Tableau 7: Coût net du programme pour 2000-2001 29
Tableau 8: Législation appliquée par les Commissaires 29
Tableau 9: Rapports annuels législatifs et autres publications 30
Personne-ressource 30

RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS
DU COMMISSAIRE À L'INFORMATION

J'ai l'honneur de soumettre mon rappport sur les plans et les priorités. Ce rapport couvre la période allant du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Approuvé: _____

L'honorable John Reid
Commissaire à l'information du Canada

Date: 31 Jan 2000

SECTION I - COMMISSARIAT À L'INFORMATION

Message du Commissaire

Au cours de la prochaine année, le Commissariat remplira son mandat conféré par la Loi consistant à faire preuve d'équité, de minutie et de célérité à l'égard de toutes les parties lors des enquêtes sur les plaintes portées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*; à favoriser une culture de transparence dans l'administration fédérale, afin que le nombre de plaintes finisse par diminuer; et à aider le Parlement à moderniser et à renforcer la Loi. De plus, le Commissariat mettra tout en oeuvre pour traiter le volume croissant de plaintes, de demandes de renseignements et de questions dans le contexte d'une base de ressources insuffisante.

Le lecteur trouvera ici un aperçu des plans du Commissariat pour 2000-2001, des facteurs qui influeront sur l'évolution de la situation et de la façon dont le Commissaire administrera son programme.

Mandat et objectifs

Le Commissariat à l'information du Canada est le produit de la *Loi sur l'accès à l'information*, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1983. Le Commissaire est un haut fonctionnaire du Parlement qui a un statut indépendant et qui est nommé par le gouverneur en conseil une fois que sa nomination est approuvée par résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Un décret donne valeur de ministère au Commissariat pour les fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Commissaire rend compte directement au Parlement, par l'intermédiaire des présidents de la Chambre et du Sénat, des résultats qu'il obtient grâce aux ressources et aux pouvoirs qui lui sont accordés.

Le degré élevé d'indépendance du gouvernement dont jouit le Commissaire découle du mandat conféré à celui-ci pour la conduite d'enquêtes à l'égard de plaintes déposées contre des institutions gouvernementales par des particuliers qui estiment que leurs droits en matière d'accès à l'information n'ont pas été respectés. La *Loi sur l'accès à l'information* accorde aux Canadiens et aux Canadiennes (et à toute personne présente au Canada) le droit juridique étendu à l'information qui est consignée sous quelque forme que ce soit et contrôlée par la plupart des institutions fédérales. La Loi prévoit également des délais pour le traitement des demandes de communication et certaines circonstances précises et limitées justifiant la non-communication des documents. Le Commissaire détient des pouvoirs d'enquête étendus, mais il ne peut que recommander la communication de documents lorsque l'accès à ceux-ci est refusé d'une manière contrevenant à la Loi. Il est également autorisé à demander à la Cour fédérale d'ordonner la communication.

Étant donné que le Commissaire ne peut pas ordonner qu'une plainte soit réglée d'une façon particulière, il doit user de persuasion pour régler les conflits et ne demande la révision d'une affaire par la Cour fédérale que lorsqu'il s'est avéré impossible d'en arriver à une solution négociée.

La **Loi sur l'accès à l'information** représente les fondements législatifs des activités du Commissaire à l'information et de son Commissariat. Le programme vise les objectifs suivants :

- mener des enquêtes opportunes, minutieuses et équitables à l'égard des plaintes que les particuliers déposent contre des institutions fédérales;
- favoriser une culture de transparence dans la fonction publique fédérale;
- persuader les institutions fédérales d'adopter des pratiques d'information conformes à la *Loi sur l'accès à l'information*;
- soumettre à la Cour fédérale les questions d'interprétation de la *Loi sur l'accès à l'information* qui s'y prêtent;
- veiller à ce que le Parlement soit informé des activités du Commissariat, de l'état de santé général du droit d'accès à l'information et de toute question traitée dans le droit relatif à l'accès qui devrait donner lieu à une réforme.

Les clients du programme sont les utilisateurs de la Loi (tous les citoyens canadiens et les citoyennes canadiennes, tou(te)s les résident(e)s permanent(e)s du Canada et toutes les personnes et sociétés présentes au Canada), les quelque 155 institutions gouvernementales qui sont assujetties à la Loi et les députés et les sénateurs.

Le Commissariat à l'information du Canada a un secteur d'activité (voir la figure 1 à la page 6) qui contribue aux objectifs de programme ***(accès à l'information gouvernementale)*** et un secteur d'activité interne (services intégrés).

Figure 1 : Responsabilité des résultats obtenus dans chaque secteur d'activité en termes de ressources (en milliers de dollars) et de pouvoirs accordés en 2000-2001

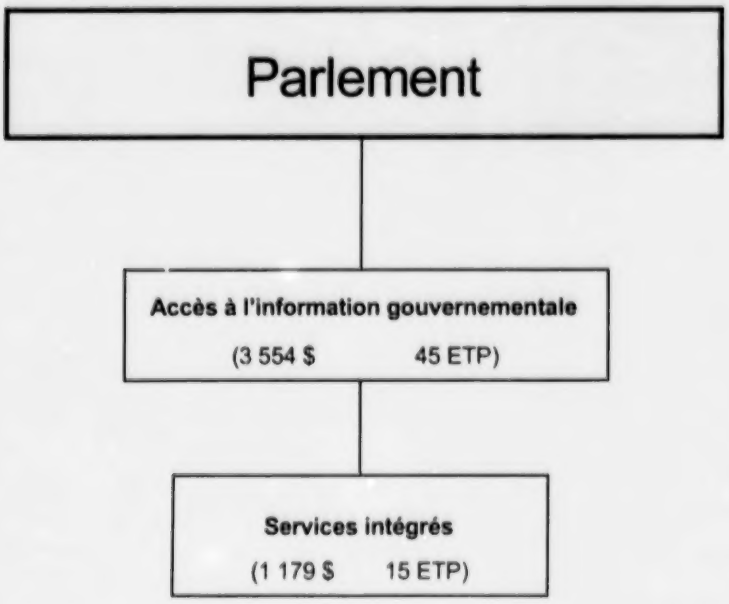

Accès à l'information gouvernementale : Ce secteur d'activité a pour objectif d'enquêter à l'égard des plaintes, d'examiner les propositions de modification de la législation touchant l'accès à l'information, de répondre aux demandes de renseignements reçues par téléphone et par écrit, de procéder à des études de l'ampleur du non-respect de la Loi, de régler les plaintes, de porter devant les tribunaux les plaintes non réglées et de favoriser la transparence dans toute l'administration fédérale.

Services intégrés : Ce secteur d'activité interne a pour objectif de veiller à ce que soient en place les politiques, pratiques et systèmes administratifs nécessaires aux processus décisionnels et aux responsabilités associés à la gestion des programmes d'accès à l'information et de la protection de la vie privée.

Environnement opérationnel

Comme le Commissaire n'a pas le pouvoir de refuser de faire enquête à l'égard de plaintes qui entrent dans son champ de compétence, l'ampleur de la charge de travail du Commissariat échappe beaucoup à son contrôle. Le Commissaire n'exerce également aucun contrôle sur le niveau de ressources qui lui est accordé pour s'acquitter de ses responsabilités.

Bien que le Commissaire continue de s'efforcer de faire respecter les droits et les obligations prévus par la *Loi sur l'accès à l'information*, l'insuffisance des ressources et l'augmentation de la charge de travail ont un impact important sur les niveaux de service offerts par le Commissariat à ses clients.

Depuis l'adoption de la *Loi sur l'accès à l'information*, en 1983, des changements importants sont intervenus dans la technologie de l'information et les structures gouvernementales. Dès 1986, le Comité de la justice et du Solliciteur général examinait le fonctionnement de la *Loi sur l'accès à l'information* et recommandait à l'unanimité des changements visant le renforcement et l'actualisation de la Loi en fonction des changements technologiques. Pourtant, peu de modifications substantielles ont été apportées à la Loi depuis cet examen. L'une des grandes priorités du Commissaire est le lancement d'une vaste révision et réforme de la *Loi sur l'accès à l'information*.

L'une des questions qu'il convient d'aborder est l'indépendance du Commissaire à l'information. À l'heure actuelle, le portefeuille du Commissaire relève du ministre de la Justice. Or, le Commissariat est préoccupé par ce rapport organisationnel déplorable parce que celui-ci donne lieu à un conflit d'intérêts apparent et réel. Le ministre de la Justice est en effet l'accusateur dans toutes les procédures judiciaires lancées par le Commissaire à l'information, tout en étant informé au préalable des demandes de ressources présentées au Conseil du Trésor se rapportant au financement des procédures et en exerçant un contrôle à ce sujet.

Parmi les autres questions qui devraient être abordées dans le renforcement de la Loi, mentionnons des pouvoirs supplémentaires, un mandat en matière d'éducation du public et l'élargissement de la couverture à d'autres institutions, des changements qui sont tous susceptibles d'entraîner une augmentation de la charge de travail du Commissariat.

Un changement de fond a récemment été apporté à la *Loi sur l'accès à l'information*. Désormais, la destruction, la modification, la falsification ou la dissimulation d'un document, y compris un document provisoire, dans le but de faire entrave à l'accès à des renseignements demandés en vertu de la Loi ou le fait de donner instruction à quiconque de se livrer aux actes précités, constitue une infraction punissable par mise en accusation. L'adoption de ces dispositions montre clairement aux fonctionnaires l'importance du droit d'accès conféré aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le piètre état de la gestion des documents à l'échelle de l'administration fédérale représente l'un des éléments les plus troublants de l'environnement ayant un effet sur le travail du Commissariat. Ce phénomène fait augmenter le nombre de plaintes relatives à la disparition de documents et rend les enquêtes plus coûteuses et plus longues.

Principaux plans, résultats et activités connexes

Les priorités du Commissaire consistent à convaincre le gouvernement de communiquer l'information sans avoir recours aux formalités de la *Loi sur l'accès à l'information* ni à la rigueur de la Cour fédérale; à régler les plaintes rapidement et de manière juste et équitable; à veiller à ce que tous les ministères et organismes fédéraux répondent dans les délais prévus; à veiller à ce que les exceptions au droit d'accès soient bien appliquées; à moderniser la Loi et à améliorer la gestion de l'information à l'échelle gouvernementale.

Le Commissaire attend depuis longtemps le lancement d'un processus exhaustif de réforme de la *Loi sur l'accès à l'information*. Comme il a été mentionné précédemment, l'une des priorités du Commissaire consiste à convaincre le Parlement et le gouvernement de lancer un examen public de la Loi par un comité parlementaire. Le Commissariat est disposé à contribuer au processus de manière non partisane.

Le libre accès aux renseignements détenus par les institutions fédérales constitue le résultat clé que l'on attend du secteur d'activité de l'accès à l'information. Ce résultat profite à la fois aux clients du Commissariat et à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes en responsabilisant davantage le gouvernement. Pour obtenir ce résultat, le Commissariat poursuivra les consultations et les discussions avec ses clients afin de :

- sensibiliser le public quant à ses droits en matière d'accès à l'information;

- sensibiliser les fonctionnaires quant à leurs obligations en matière d'accès à l'information;

- chercher à régler les conflits par la négociation plutôt que par le recours à la Cour fédérale;

- continuer à perfectionner les normes de service pour l'accroissement de l'efficacité et de la transparence du programme.

À la fin des années 1980, le Conseil du Trésor rendait publique sa politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement. Cette politique avait pour objet de veiller à ce que les dossiers du gouvernement soient conservés et répertoriés d'une manière à faciliter le droit d'accès. Dans les années qui suivirent, la gestion des documents s'est grandement détériorée dans la plupart des institutions fédérales. Les ministères ne sont en effet plus en mesure de déterminer avec certitude s'ils possèdent des documents sur tel ou tel sujet et, le cas échéant, où se trouvent ceux-ci et comment les extraire.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a récemment lancé une initiative relative au Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information qui contribuera à résoudre ce problème de longue date. Le Commissaire fera appel à son Commissariat afin de promouvoir l'adoption de cette initiative par les ministères, dans l'espoir que celle-ci rende le processus d'accès à l'information plus efficace et efficient.

Figure 2: Liens entre le système d'enregistrement des principaux résultats du CI et les activités connexes

Principaux résultats	Résultats prévus	Activités connexes	Responsabilité
Accès efficace et efficient à l'information détenue par les institutions fédérales	• Meilleure connaissance des droits relatifs à l'accès à l'information détenue par les institutions fédérales • Accès à l'information sans recours aux formalités juridiques • Plus grande transparence de l'information détenue par les institutions fédérales • Solutions novatrices et rentables pour régler les plaintes	• Enquêtes relatives aux plaintes • Examen des propositions aux changements législatifs • Réponses aux demandes de renseignements • Conduite de vérifications • Résolution des plaintes	Commissaire à l'information

Afin que le secteur d'activité soit efficace et, par conséquent, que le public y trouve son compte, le Commissariat doit entretenir des relations de travail professionnelles avec les institutions fédérales. De même, l'efficacité du travail du Commissariat est mesurée en fonction du pourcentage de plaintes qu'il a pu régler en persuadant le gouvernement de divulguer officieusement des renseignements sans que des demandes officielles en vertu de la Loi ne soient nécessaires. Les conclusions et recommandations du Commissaire à l'intention des chefs des institutions fédérales visent à faire respecter les droits des plaignants et à favoriser une plus grande transparence au sein de l'administration fédérale

La figure 3 fait état du nombre de dossiers de plainte que le Commissaire à l'information a ouverts et terminés (enquête terminée et décision rendue) de 1996-1997 à 1998-1999, ainsi que d'une prévision de la charge de travail pour les exercices 1999-2000 et 2000-2001.

La figure 4 fait état du nombre réel de dossiers de plainte qui ont été ouverts au cours des dix dernières années (1989-1990 à 1998-1999). Il est à noter que, pour les six premières années (1989-1990 à 1994-1995), le nombre moyen de plaintes reçues s'établissait à 716, comparativement à 1 542 pour les quatre dernières années (1995-1996 à 1998-1999).

Figure 3: Dossiers de plaintes ouverts, terminés et en suspens

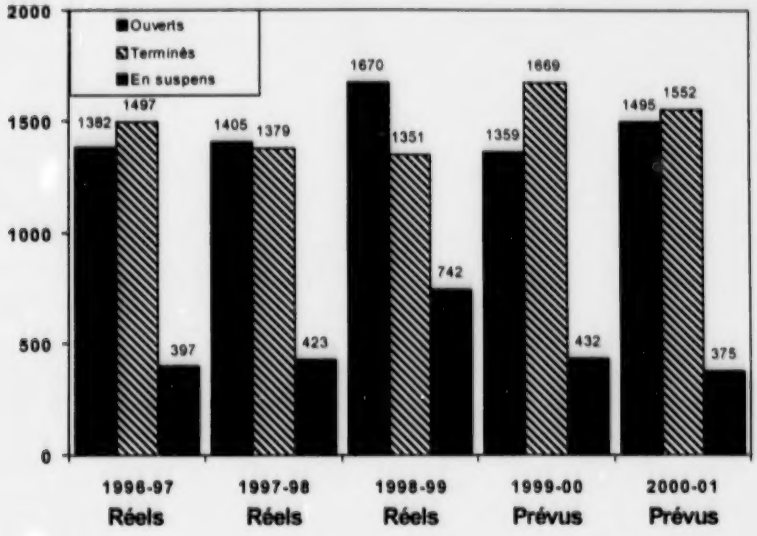

Figure 4: Nombre réel de dossiers de plaintes ouverts entre 1989-1990 et 1998-1999

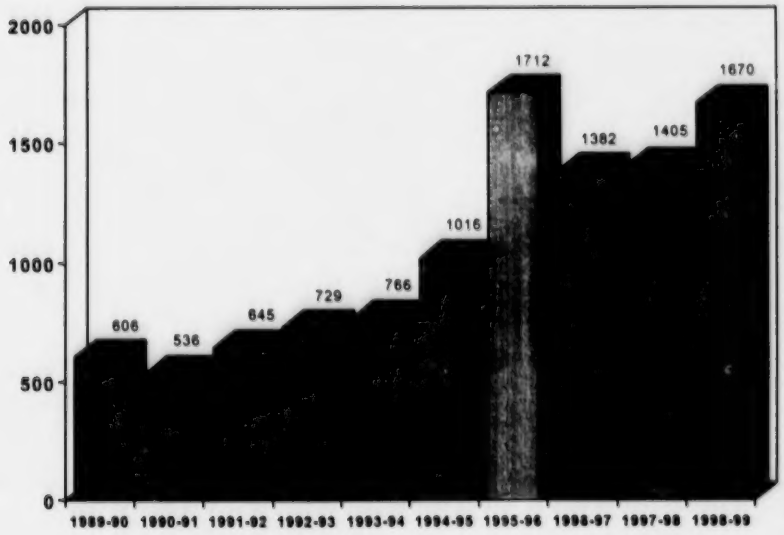

Dépenses prévues

Dans leur examen du plan d'activité du Commissariat pour l'exercice 1997-1998, les ministres du Conseil du Trésor ont recommandé une révision des services votés de la base de ressources, des besoins en technologie de l'information et des besoins en locaux du Commissariat. Du montant des ressources recommandées par la firme KPMG, qui a mené la révision des services votés, le Conseil du Trésor n'a approuvé (CT 827286) que 48 % (709 000 $ en 1999-2000).

Le Commissariat est en train d'évaluer la meilleure façon d'utiliser ces ressources supplémentaires limitées pour faire face aux augmentations de la charge de travail et s'acquitter de son mandat tout en maintenant les services essentiels. Il demandera des crédits supplémentaires.

Le niveau de ressources prévu pour le Commissariat est le suivant :

(en milliers de $)	Prévisions de dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Traitements et salaires	2 354	**2 466**	2 466	2 466
Régimes de prestations aux employés	388	**479**	479	479
Autres dépenses de fonctionnement	1 112	**609**	609	609
Total	3 854	**3 554**	3 554	3 554

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION
Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 du Commissariat à l'information du Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, priorités, stratégies et résultats prévus de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;*
- sont complets et exacts; et
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Date : 31 Jan 2000

L'honorable John Reid
Commissaire à l'information du Canada

RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS
DU COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

J'ai l'honneur de soumettre mon rappport sur les plans et les priorités. Ce rapport couvre la période allant du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Approuvé: Bruce Phillips

Bruce Phillips
Commissaire à la protection
de la vie privée du Canada

Date: 2.2.00

SECTION II - COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Message du Commissaire

Le Commissariat à la protection de la vie privée a pu atteindre ses objectifs opérationnels dans les paramètres de ses normes en matière de qualité du service, après avoir reçu des fonds supplémentaires et mis en oeuvre plusieurs initiatives visant à surmonter les pressions liées au budget et à la charge de travail. Parmi ces initiatives, mentionnons la rationalisation du processus d'enquête et/ou d'instruction des plaintes et d'autres mesures visant expressément la réduction de l'arriéré d'enquêtes.

Le Commissariat est désormais dans une position idéale pour assumer un rôle élargi, probablement en 1999-2000, à la suite du projet du gouvernement consistant à élargir la protection en matière de vie privée de manière à couvrir le secteur privé (projet de loi C-6, ***Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques***). La partie I de ce projet de loi vise à protéger les renseignements personnels qui sont recueillis, utilisés ou communiqués dans le cadre d'activités commerciales. Cette protection s'étend également aux employés d'installations, d'ouvrages, d'entreprises ou de secteurs d'activité fédéraux.

En 2000-2001, en vertu du mandat qui lui est conféré par la ***Loi sur la protection des renseignements personnels***, le Commissariat devra : traiter un volume croissant de plaintes, de demandes de renseignements et de questions relevant de la protection de la vie privée; réagir à des changements possibles à la Loi; et mettre en oeuvre des améliorations importantes au processus d'instruction des plaintes.

Le présent rapport constitue un aperçu des plans du Commissariat pour l'exercice 2000-2001, y compris les facteurs qui influeront sur l'évolution de la situation et la façon dont le Commissaire administrera son programme.

Mandat et objectifs

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a été créé en vertu de la ***Loi sur la protection des renseignements personnels***, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1983. Le Commissaire est un haut fonctionnaire indépendant du Parlement, qui est nommé par le gouverneur en conseil une fois que le Sénat et la Chambre des communes ont approuvé sa nomination par voie de résolution. Le Commissariat est désigné comme étant un ministère par décret aux fins de la ***Loi sur la gestion des finances publiques***. Le Commissaire rend compte directement au Parlement des résultats obtenus avec les ressources qui lui sont accordées et les pouvoirs qui lui sont conférés.

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a pour mandat, en vertu de la ***Loi sur la protection des renseignements personnels***, de faire enquête à l'égard des plaintes alléguant qu'une institution fédérale a refusé à un particulier la communication de renseignements personnels qu'il avait demandés en vertu de la Loi ou réunit, utilise, communique ou élimine des renseignements personnels d'une manière qui contrevient à la Loi.

Le Commissaire à la protection de la vie privée est un ombudsman spécial, qui rend compte directement aux présidents du Sénat et de la Chambre des communes. En tant qu'ombudsman, le Commissaire ne peut pas ordonner à une institution de se conformer à ses recommandations. S'il estime qu'une institution a, à tort, refusé de communiquer des renseignements personnels à un plaignant et qu'il ne peut pas négocier un règlement satisfaisant de la plainte, il peut porter l'affaire devant la Cour fédérale. Il peut également saisir directement le Parlement de questions qu'il juge importantes ou urgentes.

La ***Loi sur la protection des renseignements personnels*** est le texte législatif qui régit les activités du Commissaire et de son Commissariat. Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- veiller au respect des droits des plaignants en vertu de la Loi et à la protection de la vie privée des particuliers en ce qui concerne les renseignements personnels détenus par les institutions fédérales à leur sujet;

- encourager l'adoption de méthodes justes en matière d'information au sein des ministères et organismes fédéraux.

Les clients du programme sont les citoyens canadiens et citoyennes canadiennes et toute autre personne légalement présente sur le sol canadien qui estiment que leurs droits en vertu de la ***Loi sur la protection des renseignements personnels*** n'ont pas été respectés, et toute personne ayant besoin d'information sur la Loi et sur les questions se rapportant à la vie privée en général.

Le Commissariat à la protection de la vie privée a un secteur d'activité (voir la figure 5 à la page 17) qui contribue à l'atteinte des objectifs de programme (protection des renseignements personnels) et un secteur d'activité interne (services intégrés).

Figure 5 : Responsabilité des résultats obtenus dans chaque secteur d'activité en termes de ressources (en milliers de dollars) et de pouvoirs accordés en 2000-2001

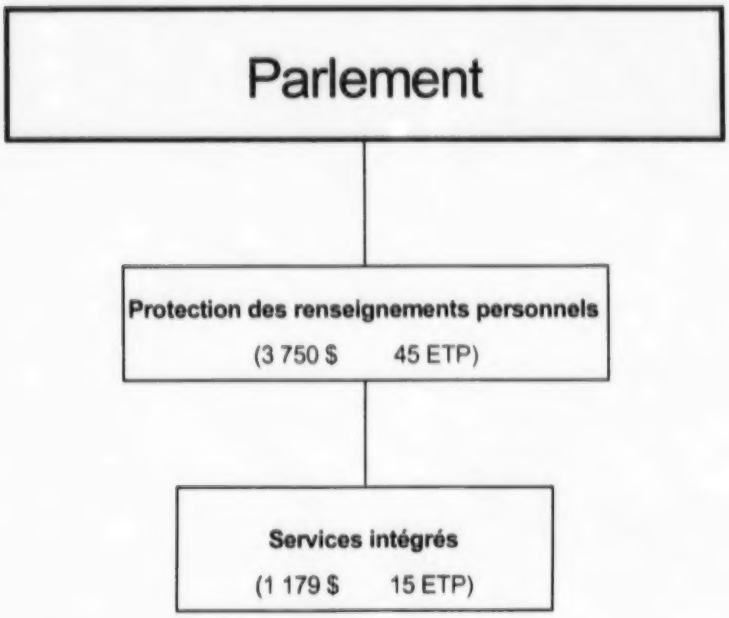

Protection des renseignements personnels : Ce secteur d'activité a pour objectif la conduite d'enquêtes à l'égard des plaintes, l'examen et la vérification du rendement des ministères en matière de protection des renseignements personnels, le traitement des demandes de renseignements écrites et téléphoniques, l'évaluation de l'incidence sur la vie privée des nouvelles technologies mises en oeuvre ou envisagées par les organismes fédéraux, la surveillance des lois, la prestation de conseils au Parlement ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux et la conduite d'enquêtes à l'égard de questions qui auront une incidence sur la vie privée des Canadiens.

Services intégrés : Ce secteur d'activité interne a pour objectif de veiller à ce que soient en place les politiques, pratiques et systèmes administratifs nécessaires aux processus décisionnels et aux responsabilités associés à la gestion des programmes d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Environnement opérationnel

L'avènement de nouvelles technologies encore plus puissantes incite les Canadiens à faire de plus en plus appel au Commissariat pour connaître les recours qui s'offrent à eux et s'assurer que leur vie privée n'est pas menacée. De plus en plus, les Canadiens sont conscients des menaces à leur vie privée, savent comment utiliser la Loi et exigent le respect de leurs droits en matière de protection de la vie privée.

Comme suite à l'appel lancé par le gouvernement fédéral en faveur d'une fonction publique allégée et plus efficiente, toutes les institutions fédérales ont eu recours à l'informatique pour rationaliser leurs opérations et éliminer les pratiques non efficientes. Cela a incité les organismes fédéraux à lier ou intégrer leurs systèmes d'information et à offrir des services en direct, souvent de concert avec d'autres gouvernements ou le secteur privé. La menace grandissante que font peser ces initiatives du gouvernement, conjuguées à des activités de même nature dans un secteur privé largement non réglementé, assujettira les Canadiens à une surveillance plus étroite de l'information au nom de la sécurité et de l'efficience.

Le Cabinet a autorisé la rédaction d'une nouvelle loi à l'intention du secteur privé. Le projet de loi C-6, ***Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques***, a été présentée au Parlement en octobre 1999. L'élargissement du mandat du Commissaire à tous les organismes visés par la réglementation fédérale (par exemple, banques, entreprises de télécommunication, compagnies aériennes) et au secteur privé soulève un problème immédiat en termes de ressources pour le Commissariat.

Principaux plans, résultats et activités connexes

Les priorités du Commissaire consistent à favoriser l'adoption de méthodes justes en matière d'information au sein des institutions gouvernementales, à privilégier l'action et le service et à prévenir les problèmes par la consultation des fonctionnaires et la prestation d'une aide à ceux-ci, de préférence à la conduite d'enquêtes officielles.

Le Commissariat s'est restructuré pour mieux répondre à la demande de service et s'acquitter des fonctions que lui confère la Loi. De plus, il a poursuivi son travail d'amélioration de l'efficacité et de la transparence du programme. En plus de la figure 6, à la page 19, le Commissariat entreprendra l'évaluation de changements qui ont été relevés dans les méthodes et les mentalités des institutions en ce qui concerne la protection des renseignements personnels.

La protection des renseignements personnels qui sont détenus par les institutions fédérales constitue le principal résultat que l'on attend de ce secteur d'activité. Ce résultat profite à la fois aux clients particuliers du Commissariat et aux Canadiens et Canadiennes, en responsabilisant davantage le gouvernement. Pour obtenir ce résultat, le Commissariat a l'intention de poursuivre ses efforts en vue de :

- sensibiliser davantage le public aux droits relatifs à la protection des renseignements personnels;
- sensibiliser davantage les fonctionnaires à leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels;
- tenter de régler les conflits par la négociation de préférence au renvoi à la Cour fédérale.

Figure 6: Liens entre le système d'enregistrement des principaux résultats du CPVP et les activités connexes

Principaux résultats	Résultats prévus	Activités connexes	Responsabilité
Protection des renseignements personnels détenus par les institutions fédérales	• Enquête et résolution de plaintes afin de s'assurer que les personnes sont en mesure de prévaloir de leurs droits en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. • Revue et examen de conformité des ministères fédéraux afin de vérifier leur conformité aux principes établis équitables de traitement de l'information. • Réponse aux demandes de renseignements, afin de sensibiliser davantage aux droits des renseignements personnels. • Aviser les parlementaires et organismes fédéraux quant à la pertinence des initiatives législatives dans le but de pousser plus en avant les mesures de protection de la vie privée des Canadiens.	• Enquêtes relatives aux plaintes. • Examen du rendement des ministères en matière de protection des renseignements personnels. • Réponses aux demandes de renseignements. • Évaluation de l'incidence des nouvelles technologies sur la protection de la vie privée.	Commissaire à la vie privée

De plus, les enquêteurs observent des normes établies en matière de qualité du service (délais de traitement) destinées à réduire le temps et les efforts qu'il faut consacrer aux enquêtes et à leur permettre de passer plus de temps à conseiller et à aider le personnel gouvernemental qu'à procéder à des vérifications et des suivis officiels. La prévention des problèmes est la priorité.

Les conclusions et recommandations du Commissaire à l'intention des responsables des institutions gouvernementales servent à assurer le respect des droits des plaignants et à encourager l'adoption de méthodes justes en matière d'information au sein des institutions fédérales.

En plus de ses activités courantes (enquêtes, vérification du rendement des ministères en matière de protection de la vie privée, traitement des demandes de renseignements et conduite de recherches sur des questions particulières), le Commissariat continuera d'appliquer ses méthodes opérationnelles et ses normes de service en vue de la prestation d'un service amélioré et plus rapide à ses clients et de produire ses rapports annuels et spéciaux à l'interne.

Le nombre de plaintes reçues a dépassé la marque des 3 000 pour la première fois dans l'histoire du Commissariat – le nombre de nouvelles plaintes a en effet atteint 3 105 pendant l'exercice 1998-1999. Deux facteurs contribuent à ce volume élevé : le premier étant les plaintes déposées contre la comparaison, par le gouvernement, de la carte de déclaration des douanes des voyageurs qui rentrent au Canada avec les demandes de prestations d'assurance-emploi, le second, le fait que les employés du Service correctionnel du Canada ont déposé plus de 225 plaintes au sujet du non-respect des délais dans le traitement de leur demande en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La figure 7 fait état du nombre de plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* que le Commissariat à la protection de la vie privée a reçues et terminées (enquête terminée et décision rendue) de 1996-1997 à 1998-1999, ainsi que d'une prévision de la charge de travail pour les exercices 1999-2000 et 2000-2001.

La figure 8 fait état du nombre réel de plaintes qui ont été reçues au cours des dix dernières années (1989-1990 à 1998-1999). Il est à noter que, pour les sept premières années (1989-1990 à 1995-1996), le nombre moyen de plaintes reçues s'établissait à 1 430, par rapport à 2 600 pour les trois dernières années (1996-1997 à 1998-1999).

Figure 7 : Plaintes reçues, terminées et en suspens

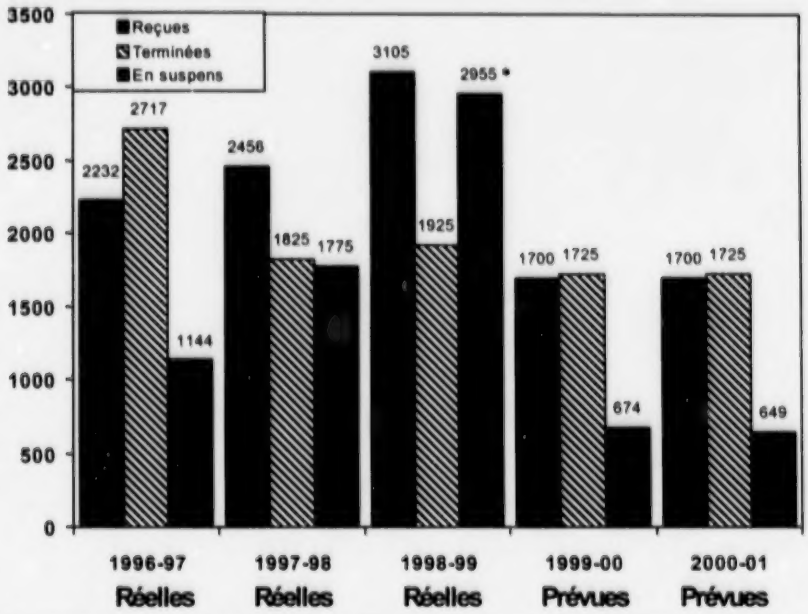

* La figure comprend les 2 256 plaintes en attente d'une décision de la Division d'appel de la Cour fédérale (voir à la page 20).

Figure 8: Nombre réel de plaintes reçues entre 1989-1990 et 1998-1999

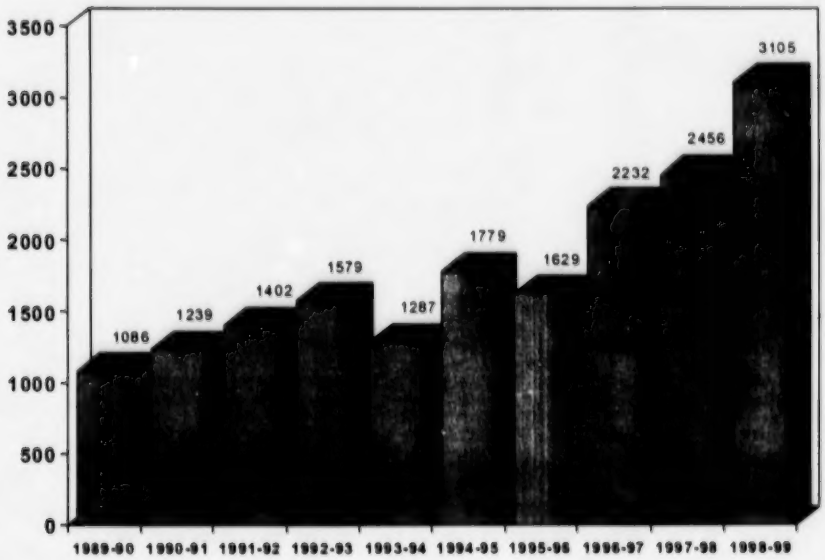

Dépenses prévues

Dans le contexte d'une charge de travail sans cesse croissante, le Commissaire mettra tout en oeuvre pour régler chaque plainte sans délai et sans recourir aux tribunaux. Le niveau de ressources prévu pour le Commissariat est le suivant :

(en milliers de $)	Prévisions de dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Traitements et salaires	2 679	**2 792**	2 792	2 792
Régimes de prestations aux employés	453	**544**	544	544
Autres dépenses de fonctionnement	1 507	**414**	414	414
Total	4 639	**3 750**	3 750	3 750

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION
Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, priorités, stratégies et résultats prévus de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;*
- sont complets et exacts; et
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Bruce Phillips

Date : 2·2·00

Bruce Phillips
Commissaire à la protection
de la vie privée du Canada

SECTION III- GESTION INTÉGRÉE

Objectifs

La Direction générale de la gestion intégrée fournit des services de soutien administratif au Commissariat à l'information et au Commissariat à la protection de la vie privée. Les services -- finances, personnel, technologie de l'information et administration générale – sont centralisés à la Direction générale pour éviter le double emploi et épargner de l'argent à l'administration fédérale comme aux programmes.

La Direction générale de la gestion intégrée et son secteur d'activité ont pour objectif de veiller à la mise en place des fonctions générales internes nécessaires aux processus décisionnels et aux responsabilités associés à la gestion des programmes d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Environnement opérationnel

Les Commissaires sont constamment à la recherche d'approches novatrices pour l'exécution de leurs programmes sans qu'il n'y ait de conséquences fâcheuses pour les objectifs des secteurs d'activité et pour l'efficacité et l'efficience des programmes.

Principaux plans, résultats et activités connexes

La prestations de services efficients, efficaces et spécialisés restera la priorité de la Direction générale au cours des trois années visées par le présent plan. Parmi les éléments présentant un intérêt particulier, mentionnons :

- d'ici le 1er avril 2000, la mise en oeuvre de processus et de structures conformes à la Stratégie d'information financière du gouvernement;
- la conversion à la Norme générale de classification;
- la mise en oeuvre de la réforme en matière de dotation et le respect des obligations énoncées dans la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;
- la mise en oeuvre d'un système de gestion des documents, de processus connexes de gestion de l'information et d'un système de gestion des dossiers, des documents et de l'information, à l'appui de la vision du gouvernement relative à un environnement électronique;
- d'ici le 1er avril 2001, la mise en oeuvre d'un système intégré de gestion des finances et du matériel et la poursuite de l'examen des procédés administratifs connexes.

La figure 9 fait état des liens entre le secteur d'activité de l'organisation, le système d'enregistrement des principaux résultats et les activités connexes.

Figure 9: Liens entre le système d'enregistrement des principaux résultats de la DGGI et les activités connexes

Principaux résultats	Résultats prévus	Activités connexes	Responsabilité
Services de soutien administratif rentables répondant aux besoins opérationnels du programme	• Qualité du service dans les limites des normes officielles • Évaluation de la satisfaction des clients relativement aux niveaux de service	• Prestation de services concernant les finances, le personnel, la technologie de l'information et l'administration générale.	Directeur général de la Gestion intégrée

Dépenses prévues

(en milliers de $)	Prévisions de dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Traitements et salaires	693	**690**	690	690
Régimes de prestations aux employés	133	**135**	135	135
Autres dépenses de fonctionnement	453	**354**	354	354
Total	1 279	**1 179**	1 179	1 179

SECTION IV - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Tableau 1 : Autorisations de dépenser (Extrait du sommaire du portefeuille dans le Budget principal des dépenses – Partie II)

Crédit (en milliers de dollars)		Budget principal des dépenses 2000-2001	Budget principal des dépenses 1999-2000
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée		
40	Dépenses de programme	7 325	5 428
(S)	Cotisations aux régimes de prestations aux employés	1 158	974
	Total	**8 483**	6 402

Remarque : L'augmentation des fonds découle directement de révisions des services votés (menées pour le Commissariat à l'information et le Commissariat à la protection de la vie privée) qui ont été approuvées par le Conseil du Trésor.

Tableau 2: Structure de l'organisation

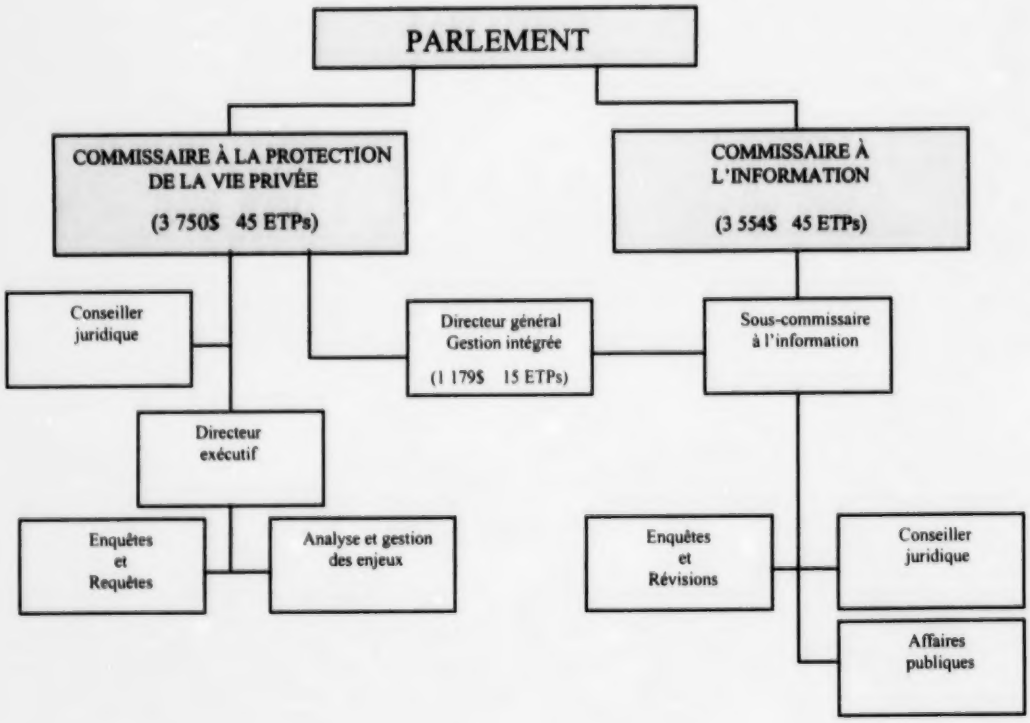

Tableau 3: Dépenses prévues par secteur d'activité

(en milliers de $)	Prévisions de dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses de programme				
Accès à l'information	3 854	**3 554**	3 554	3 554
Protection des renseignements personnels	4 639	**3 750**	3 750	3 750
Gestion intégrée	1 279	**1 179**	1 179	1 179
Total des dépenses de programme	9 772	**8 483**	8 483	8 483
Plus: Coût des services fournis par d'autres ministères	890	**1 022**	1 022	1 022
Total des coûts des programmes	10 662	**9 505**	9 505	9 505

Tableau 4: Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité

	Prévisions 1999-2000	**Prévus 2000-2001**	Prévus 2001-2002	Prévus 2002-2003
Accès à l'information	33	**45**	45	45
Protection de la vie privée	39	**45**	45	45
Gestion intégrée	15	**15**	15	15
Total	87	**105**	105	105

Tableau 5 : Sommaire des articles courants de dépenses

(en milliers de $)	Prévisions de dépenses 1999-2000	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Personnel				
Traitements et salaires	5 726	**5 948**	5 948	5 948
Cotisations aux régimes de prestations aux employés	974	**1 158**	1 158	1 158
	6 700	**7 106**	7 106	7 106
Biens et services				
Transports et communications	308	**330**	330	330
Information	118	**130**	130	130
Services professionnels et spéciaux	1 188	**497**	497	497
Location	24	**40**	40	40
Achat de services de réparation et d'entretien	31	**20**	20	20
Services publics, fournitures et approvisionnements	97	**200**	200	200
Dépenses secondaires	1 302	**160**	160	160
Autres subventions et paiements	4	-	-	-
	3 072	**1 377**	1 377	1 377
Total des dépenses de fonctionnement	9 772	**8 483**	8 483	8 483
Dépenses en capital				
Dépenses en capital contrôlées	-	-	-	-
	-	-	-	-
Total des dépenses budgétaires	9 772	**8 483**	8 483	8 483

Tableau 6 : Ressources des programmes par secteur d'activité pour 2000-2001 (en milliers de $)

Secteur d'activité	ETP	Traitements et salaires	Régimes de prestations aux employés	Autres dépenses de fonctionnement	Total
Accès à l'information	45	2 466	479	609	3 554
Protection de la vie privée	45	2 792	544	414	3 750
Gestion intégrée	15	690	135	354	1 179
Total par programme	**105**	**5 948**	**1 158**	**1 377**	**8 483**

Tableau 7 : Coût net du programme pour 2000-2001

(en milliers de dollars)	Budget principal des dépenses 2000-2001	Plus autres coûts*	Total estimatif des coûts du programme	
			2000-2001	1999-2000
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	8 483	1 022	**9 505**	7 292

* Les autres coûts, totalisant 1 022 000 $, sont les suivants :

	(milliers de $)
♦ locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;	689
♦ contributions couvrant la part des primes d'assurance des employés et les dépenses assumées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.	333

Tableau 8: Législation appliquée par les Commissaires

Les Commissaires à l'information et à la protection de la vie privée ont la responsabilité, devant le Parlement, de surveiller l'application des lois suivantes :

Loi sur l'accès à l'information
L.R.C. (1985), ch. A-1, modifiée en 1999, ch. 31, art. 2 & 3
Loi sur la protection des renseignements personnels
L.R.C. (1985), ch. P-21, modifiée en 1997, ch. 20, art. 55

Tableau 9: Rapports annuels législatifs et autres publications

Les rapports annuels et les exposés de principes des Commissaires sur les questions relatives à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sont publiés sur les pages web des commissariats.

- **Rapport annuel 1998-1999 du Commissaire à l'information,** Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux, Ottawa, 1999 (s'adresser au Commissariat à l'information, Ottawa (Canada), K1A 1H3, ou téléphoner au (613) 995-2410).

- **Rapport annuel 1998-1999 du Commissaire à la protection de la vie privée,** Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux, Ottawa, 1999 (disponible sous forme de cassette audio, de disquette informatique ou de document sur papier : s'adresser au Commissariat à la protection de la vie privée, Ottawa (Canada), K1A 1H3, téléphoner au (613) 995-2410 ou consulter la page web du Commissariat).

- **Rapport sur le rendement pour la période prenant fin le 31 mars 1998**, Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux, Ottawa, 1998 (disponible dans les librairies locales ou par la poste en s'adressant à Travaux publics et services gouvernementaux - Édition, Ottawa (Canada), K1A 0S9).

- **Budget 1999-2000 : Rapport sur les plans et les priorités,** Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux, Ottawa, 1999 (disponible dans les libraries locales ou par la poste en s'adressant à Travaux publics et services gouvernementaux - Édition, Ottawa (Canada), K1A 0S9).

- Page web du Commissariat à l'information :
  http://infoweb.magi.com|~accessca/

- Page web du Commissariat à la protection de la vie privée :
  http://privcom.gc.ca/

4. Personne-ressource

Brian Heaney — Téléphone : (613) 995-0891
Directeur général, Gestion intégrée — Télécopieur : (613) 995-1501
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada
112, rue Kent
Bureau 430
Ottawa (Ont.) K1A 1H3